

CSA-R SCA

CSA de Réseau du Service du Commissariat des Armées

du 2 décembre 2025

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs,

Tel le film « Un jour sans fin » et la fête de la marmotte, l'ordre du jour de ce CSA est malheureusement une copie conforme des autres CSA-R SCA des années précédentes avec son lot de transformations, l'une à peine terminée que la prochaine s'annonce déjà avec sa cohorte de carrières brisées, de mobilités subies.

ADP-PM, ADP-PC, fermetures des centres de production alimentaire, fonction carburant, mutualisation des fonctions support à Rambouillet et bientôt à Lyon, la liste est désespérément longue et vient s'ajouter à la litanie des réorganisations subies par le SCA et à fortiori par les agents. L'instabilité imposée par la conjoncture internationale et budgétaire est un véritable frein à la fidélisation et à l'attractivité du service.

Même si la réinternalisation de l'Administration du Personnel Militaire a été globalement bien conduite par le SCA, il n'en demeure pas moins que, par endroit, certains agents peinent à se reclasser et sont souvent contraints de se réorienter sur des missions transverses, quittant une filière déjà impactée par les tensions RH.

La prochaine transformation d'ampleur qui suscite crainte et crispation, autant chez les agents du SCA que chez les agents des autres employeurs, concerne l'Administration du Personnel Civil.

Autant FO Défense a eu l'occasion de rappeler que le modèle généralisé au sein du service correspondait au nécessaire besoin d'une RH de proximité souhaitée par le personnel, autant nous sommes inquiets quant à la capacité du SCA à conserver ses gestionnaires RH PC en son sein, tant la concurrence entre employeurs va être importante. Ces difficultés de recrutement vont nécessairement induire une charge de travail importante pour les agents ayant rejoint les CSRH. En ce qui concerne cette manœuvre, FO Défense avait exigé que les postes du SCA soient considérés comme « supprimés » et non comme « transférés ». À ce jour, nous sommes toujours en attente de réponse de la DRH-MD.

Quant à ceux qui œuvrent avec abnégation depuis des années dans des BPC de petits GSC, même si, comme à chaque fois, on s'entend dire que personne ne restera sur le bord du chemin, les agents concernés voudraient bien savoir où va les mener ce chemin qu'ils n'ont pas choisi.

Le versement d'un CIA exceptionnel réclamé par FO pour les agents ayant rejoint les diverses expérimentations semble acquis.



FO Défense a récemment demandé que les groupes IFSE des agents de la filière RH soient revalorisés, notamment pour les catégories C, afin de renforcer l'attractivité sur ces postes et de récompenser une expertise devenue rare. FO Défense note avec satisfaction que la plupart des employeurs ont répondu favorablement à cette revendication en offrant des postes attractifs, tant en termes de niveau fonctionnel qu'en termes de groupe RIFSEEP. Il serait inconcevable que le SCA, plus gros employeur de personnel civil du MINARM, soit en reste. L'attractivité du service et la fidélisation des agents sera à ce prix.

Depuis plusieurs années, le SCA a sacralisé les effectifs et FO Défense ne peut que s'en féliciter. L'annonce faite en bilatérale de la création de près de 80 ETP pour 2026 est à souligner, tant les gouvernements successifs sont plus prompts à tailler dans les effectifs d'agents publics que de créer des postes. Néanmoins, une nouvelle fois, le PDR 2025 fait la part belle au recrutement d'agents sous contrat de niveau 3 sur des périodes limitées dans le temps. FO Défense rappelle son attachement au recrutement sous statut et déplore le message envoyé par ce type d'embauche, qui laisserait entendre que certaines missions du SCA ne seraient pas pérennes. Tel un serpent de mer, la rumeur concernant une nouvelle vague de concessions dans la restauration réapparaît de nouveau, au gré de la parution de la CARTEC ou du PDR, et nécessite un démenti formel de votre part.

En effet, cette fonction est toujours au bord de la rupture suite à une tension RH qui perdure, obligeant le SCA à se recentrer sur le régalien et à abandonner des prestations, sauf à faire travailler les agents hors réglementation.

Enfin, même si nous avons eu l'occasion d'échanger sur ce point, FO Défense ne peut se satisfaire de la place laissée au personnel civil, notamment sur les postes à responsabilité, dans un service civiliannisé pour moitié. Comment expliquer que seuls 18% des établissements aient à leur tête un personnel civil, alors que cette catégorie représente 52% des effectifs ? Comment expliquer le faible nombre d'emplois fonctionnels au sein du service, par rapport à certains autres employeurs ? Les métiers du SCA seraient-ils moins nobles et moins techniques que l'infra ou le numérique ?

FO Défense s'interroge sur l'avenir réservé aux agents de niveau III au sein du service. Catégorie la plus impactée lors d'externalisations, le SCA va-t-il suivre la même politique que certains autres services de soutien en remplaçant ces personnels par des contrôleurs de prestations de catégorie B ?

Monsieur le Directeur, nous l'avons dit, l'attractivité du service et les parcours professionnels ne se résument pas à de bonnes intentions ni à des logigrammes sur le site Intradef du SCA. Il devient urgent que le service favorise les agents du SCA, d'une part en les identifiant et, d'autre part, en leur proposant des parcours professionnels à la hauteur des enjeux, sans avoir recours à des agents, tous statuts confondus, issus d'autres employeurs voire d'autres ministères.

L'attractivité du SCA et la fidélisation des agents dépend du rôle et de la place que vous voudrez bien leur donner et, par delà, impactera la qualité du service rendu du SCA.

Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs, nous vous remercions de votre attention.

Paris, le 2 décembre 2025



DECLARATION LIMITEE

